

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA CONSTRUCTION, DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

DIRECTION DU CADASTRE ET DE
LA TOPOGRAPHIE

SERVICE ADMINISTRATIF ET DU
PERSONNEL

30/I/84/ - L.F./A.G.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix.

-:-

35/050 du 24/01/85
LECRET N° _____/MTFCUH/DCT/SAF.-

Portant Titularisation et Nomination au
titre de l'année 1982 de Monsieur IOUBAYI
Augustin, Ingénieur Stagiaire des cadres
de la Catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Travaux Publics.)

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

D.C.T.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général
des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960, fixant le Statut com-
mun des cadres de la Catégorie A des Services Techniques ;

(/u le Décret n° 62/150/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février
1962, portant Statut Général des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 05-7-1962, relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;

(/u le Décret n° 63/81/FP du 26 Mars 1963, fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir
les Fonctionnaires Stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le Décret n° 84/858 du 13 Août 1984, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 84/860 du 20 Août 1984, portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire
d'Avancement en date du 13 Avril 1984.

LECRET :

Article 1er : Monsieur IOUBAYI Augustin, Ingénieur Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) en service à la Direction de l'Institut Géographique est titularisé et nommé au titre de l'année 1982 au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 28 Novembre 1982 : ACC Néant.

Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 24 Janvier 1985

Par le Premier Ministre;

Le Ministre des Travaux Publics,
de la Construction, de l'Urbanisme
et de l'Habitat,

Lieutenant-Colonel Benoit MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la
Réfonte de la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Benoît COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,

Itihi Ossetourba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

| | | | |
|------------------|---|---------------------------|------|
| - J.O.R.P.C..... | 2 | - INST.GEOGRAPHIQUE | 3 |
| - DGTPE/DFP..... | 2 | - INTERESSE | 1 |
| - D.G.B..... | 2 | - DOSSIER..... | 3 |
| - D.C.F..... | 2 | - SGM/EC..... | 2 |
| - MTPCUH..... | 2 | - ARCHIVES..... | 3/25 |
| - D.C.T..... | 3 | | |